

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1974)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 834

présenté par

M. Cordier, M. Cattin, M. de Ganay, Mme Trastour-Isnart et M. Jean-Claude Bouchet

ARTICLE 1ER C

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.